

Commune de SAINT-VINCENT-de-MERCUZE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Réunion Publique n°3 du 30 octobre 2018

Etat d'avancement et présentation de la traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Adeline REY
Urbaniste O.P.Q.U.
12 rue Ampère 38000 Grenoble
06 88 08 26 51
adelinerey.urbanisme@gmail.com

Atelier VERDANCE
Paysagistes d.p.l.g.
12 rue Ampère 38000 Grenoble
04 76 21 58 21
verdance@verdance.fr

+ Rappel : historique du PLU de Saint-Vincent-de-Mercuze

18 octobre 1990 : Approbation du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Saint-Vincent-de-Mercuze.

2000 : Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

⇒ création des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) pour remplacer les POS : on passe d'une démarche de gestion foncière à une démarche de projet.

2001 : Révision du POS.

2010 : Dernière procédure d'adaptation du POS (Modification).

2012 : Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Région Urbaine Grenobloise.

⇒ Obligation de mise en compatibilité du POS avec le SCOT.

2014 : Loi d'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR)

⇒ Renforcement de la légitimité de l'échelle intercommunale pour les documents d'urbanisme.

⇒ Disparition imposée des POS à l'horizon 2017.

17 décembre 2015 : le Conseil Municipal délibère pour lancer l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

29 avril 2016 : 1ère réunion publique de concertation sur l'élaboration du PLU.

22 mars 2017 : 2ème réunion publique de concertation : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

23 mars 2017 : Débat du PADD en Conseil Municipal.

+ Les modalités de concertation retenues pour la révision du PLU

Au moins 3 réunions publiques

⇒ 1^{ère} réunion publique le 29 avril 2016 : présentation de la démarche d'élaboration du PLU.

⇒ 2^{ème} réunion publique le 22 mars 2017 : présentation du projet communal (PADD).

⇒ **3^{ème} réunion publique, avant l'arrêt du PLU, aujourd'hui** : présentation de la traduction du projet communal notamment dans le règlement écrit et graphique.

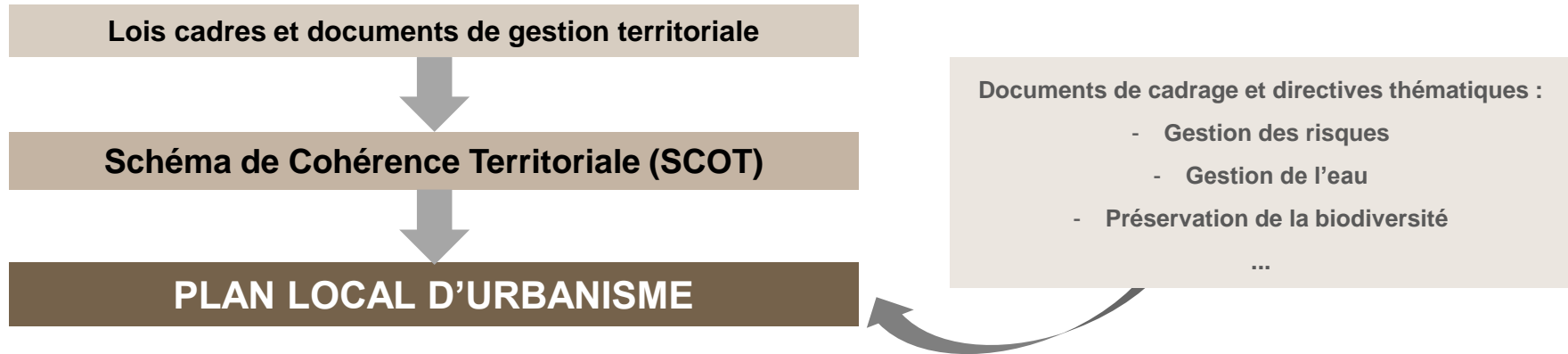
Le questionnaire habitants

⇒ Transmis aux habitants durant l'été 2016, il a permis d'enrichir les réflexions menées avec les élus et les partenaires de l'aménagement pour l'élaboration du PADD.

Des informations sur l'état d'avancement du PLU dans le bulletin municipal et sur le site internet de la Mairie.

La mise à disposition d'un registre d'observations en mairie jusqu'à l'arrêt du PLU.

+ Une compatibilité obligatoire avec le SCOT



Les principaux objectifs du SCOT de la Région Urbaine Grenobloise :

1. Préserver, économiser, valoriser l'espace et les ressources.
2. Equilibrer, répartir et quantifier les capacités d'accueil au sein de chaque secteur sans amputer l'espace agricole et naturel.
3. Organiser le territoire autour d'espaces de vie (pôles urbains) plus qualitatifs et plus denses.

Incidences principales sur le PLU de Saint-Vincent-de-Mercuze :

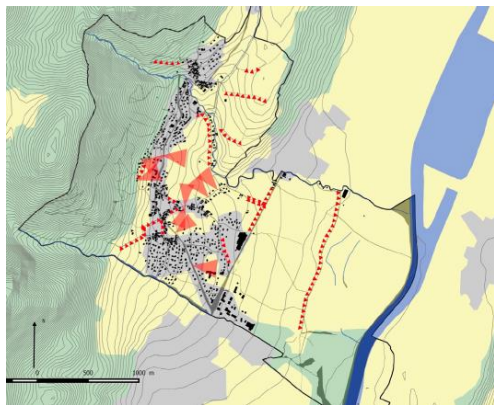
La commune est identifiée comme « Pôle local » dans la hiérarchie territoriale du SCOT :

⇒ Objectif du rythme de constructions moyen plafonné à 6 logements/an/1000 habitants, soit **126 logements neufs** attendus d'ici 12 ans et un potentiel constructible à définir en conséquence **d'environ 9 Ha** (hors zones d'activités économiques).

+ Le contenu du Plan Local d'Urbanisme

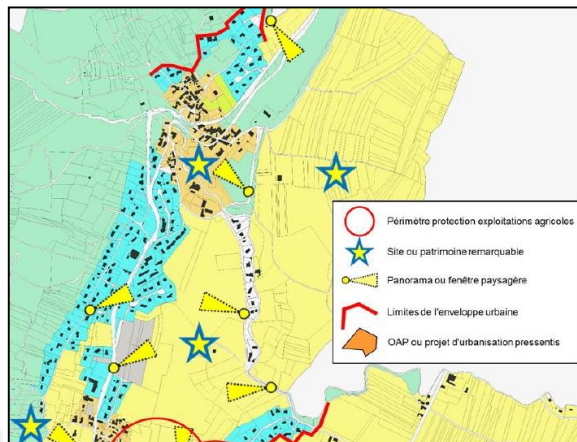
Le Rapport de Présentation

- Diagnostic
- Etat Initial de l'Environnement



- Justification du projet communal et du règlement
- Evaluation des incidences sur l'environnement
- Indicateurs pour l'évaluation des résultats

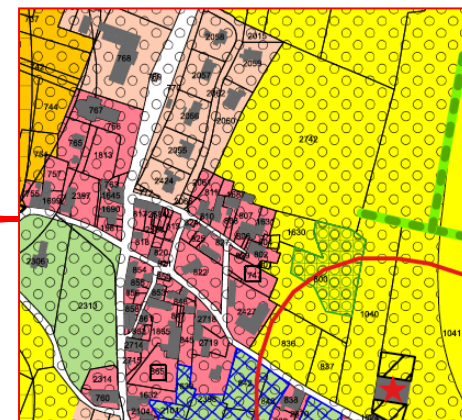
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Les Orientations d'Aménagement et de Programmation



Le Règlement écrit et graphique



+ Calendrier prévisionnel

2018

2019

Jusqu'au 1^{er} décembre :

- Possibilité de consulter les projets de Règlement écrit et graphique + Orientations d'Aménagement et de Programmation en Mairie.
- Registre de concertation à disposition pour faire ses remarques.

Arrêt du PLU
par le Conseil Municipal

Avis des Personnes
Publiques Associées :
3 mois

Enquête publique
1 mois

Rapport du Commissaire
Enquêteur
1 mois

Approbation du PLU
par le Conseil Municipal